

SPASER

GCS ACHATS DU

CENTRE



Sommaire



PARTIE 1 Avant-propos

PARTIE 2 Volet environnemental responsable

PARTIE 3 Volet économiquement responsable

PARTIE 4 Volet socialement responsable

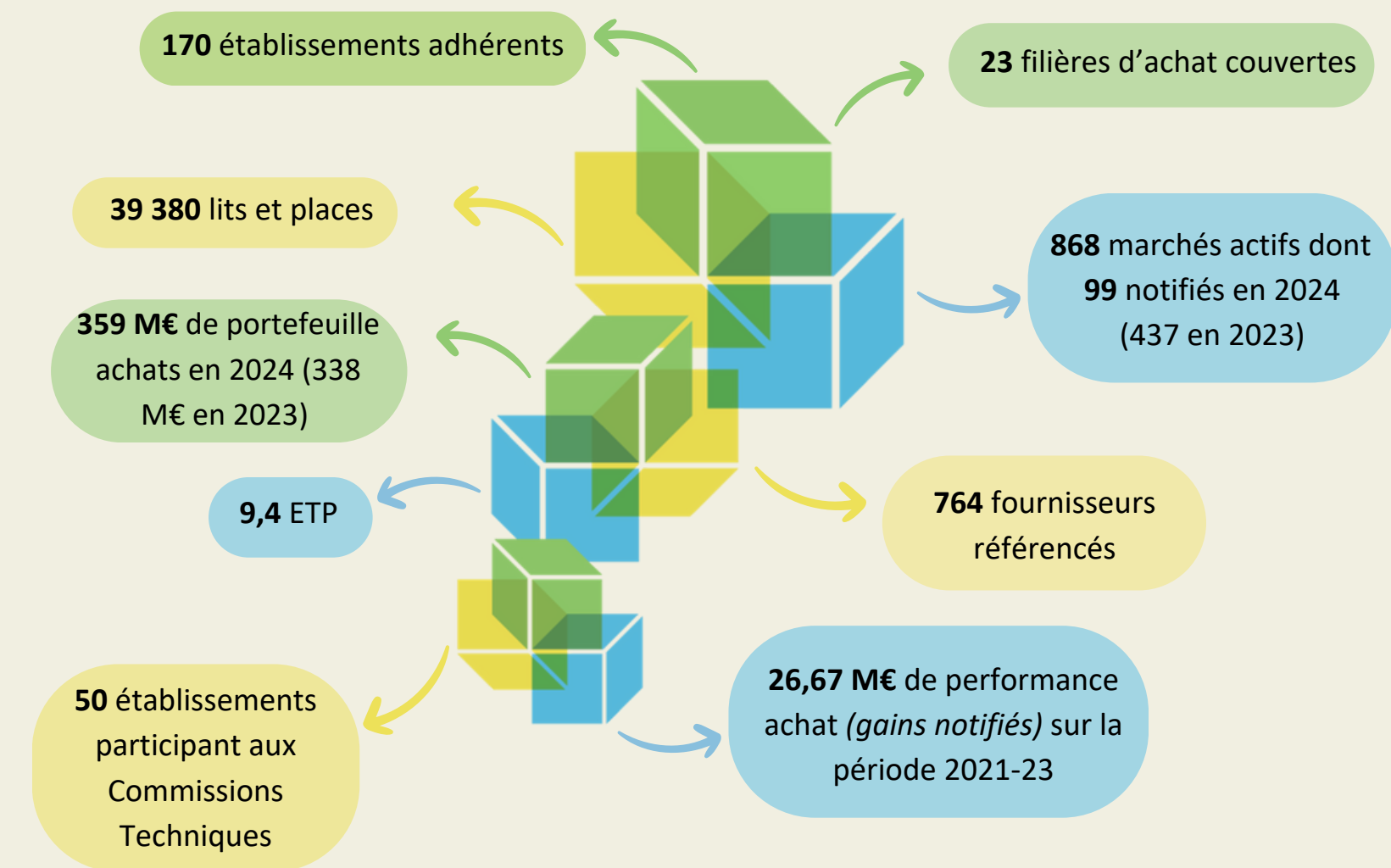
PARTIE 5 Volet transversal

Avant-propos

Le GCS Achats du Centre résulte de la création en 2009 d'un groupement de commandes des produits de santé pour la région Centre (CeRAP) avec le lancement du 1er marché mutualisé de médicaments, puis en 2011 de sa transformation en Groupement de Coopération Sanitaire sous l'égide de l'article L.6133-1 et suivants du Code de la Santé Publique. C'est en 2014 que le GCS Achats du Centre a étendu la mutualisation des achats de la région Centre aux marchés hôteliers, puis en 2019 aux prestations de services.

Aujourd'hui le GCS Achats du Centre compte 170 établissements adhérents représentant 39 380 lits et places répartis en Centre Hospitaliers, Etablissement Public de Santé Mentale, EHPAD, CCAS, CIAS, structures de coopération, UGECAM et divers typologies.

L'un des 5 grands objectifs établis par la feuille de route 2023-2027 du GCS achats du Centre est l'intégration de la démarche de développement durable au quotidien. À ce titre plusieurs axes ont déjà été entrepris tels que la mise en place d'un questionnaire développement durable dans toutes les consultations du GCS. Il peut aussi être évoqué l'intégration systématique, par le GCS, de la réglementation environnementale et sociale : EGALIM, AGECE, Climat et Résilience, recyclage et durabilité des biens et équipements. Mais également développer le service d'espace troc entre les établissements adhérents, en utilisant les outils de communication déjà disponibles (mail hebdomadaire d'information et plateforme GED) pour encourager le réemploi, la solidarité entre établissements, et éviter le gaspillage. Enfin, le GCS dans ses actions opérationnelles incite ses adhérents à recourir aux pratiques d'optimisation logistique.



Avant-propos



Cette volonté de promouvoir le développement durable résulte notamment de la législation en vigueur qui utilise la commande publique comme levier d'action afin notamment de faire face aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux. La prise en compte de ces enjeux dans le droit de la commande publique a été introduite par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014, puis renforcée par divers textes législatifs ou réglementaires au niveau national au même titre que le Plan National pour les Achats Durables qui a pour objectif d'ici 2025 que les acheteurs publics intègrent dans 100% des marchés une considération environnementale et 30% des marchés une considération sociale. Mais ce n'est pas l'unique dispositif, on peut citer également, à cet égard, la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, la loi climat et résilience en date du 22 août 2021, la loi relative à l'industrie verte du 23 octobre 2023 qui participent au verdissement de la commande publique.

C'est dans ce cadre que le GCS Achats du Centre a établi son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables issu initialement de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont le champ d'application a été progressivement élargi. Aujourd'hui l'article 29 de la loi « Industrie verte », codifié à l'article L. 2111-3 du Code de la Commande Publique impose, à partir du 1er janvier 2024, aux acheteurs soumis au présent code l'obligation d'établir et de publier un SPASER. Cette mesure s'applique, de facto, aux établissements publics de santé dès lors que le montant annuel de leurs achats dépassent le seuil de 50 millions d'euros HT.

Ce Schéma du GCS vise ainsi à mettre en place des mesures concrètes pour assurer la conformité des marchés publics avec les principes du développement durable. En conséquence, cela permettra de remettre en question et d'améliorer de manière générale les pratiques d'achat du GCS Achats du Centre. L'élaboration de ses accords-cadres intégrera ainsi une stratégie d'achats durables au niveau de la Région Centre.

Le SPASER du GCS Achats du Centre sera applicable de 2023 à 2027 et se concentre sur les 3 volets (économique, social, environnemental) qui composent le concept de développement durable et un volet transversal. Chacun de ces volets se décline en axes, mesures concrètes à mettre en place, objectifs visés et indicateurs afin de mesurer l'effectivité des mesures décrites.



VOLET ENVIRONNEMENTAL



ANALYSE DES OFFRES

Identifier et appliquer un critère en coût global ou en coût du cycle de vie en tant que méthode d'analyse du prix. Promouvoir les offres écologiquement responsables dans la pondération du critère environnemental. Enfin limiter la consommation de carburant dans l'exécution des marchés et promouvoir les produits à faible impact carbone.



PROMOUVOIR L'ALIMENTATION DURABLE

Proposer une large gamme de produits conformes à la Loi EGALIM afin de permettre aux établissements de se conformer aux 50% ou + de produits éligibles d'ici 2025.



VALORISATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Établissement d'un critère sur le réemploi des pièces

GRANDS AXES	MESURES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Analyse environnementale des offres 	- Identifier les marchés propices à l'analyse coût global et en coût du cycle de vie. puis appliquer un critère en fonction des marchés identifiés. Il sera mis en place un critère impact carbone du médicament (rapporté à l'UCD) suivant la méthodologie interministérielle). - Augmenter la pondération de la fiche DD et/ou cibler deux critères importants et stratégiques pour l'ensemble des achats	- Objectif 20% des marchés en 2026 / Analyse en coût global déjà appliquée pour l'achat/maintenance des rails de transfert en 2023. D'ici 2026 : mise en place dans 100% des marchés de médicaments appartenant à des catégories prédéfinies. - Objectif 80% des marchés en 2025 et 100% des marchés en 2026 (cf. Loi climat et résilience)	- Pourcentage de procédure de passation comportant une analyse globale et/ou coût de cycle de vie. Pour les catégories de médicaments ciblées, pourcentage des marchés avec un critère et/ou un indice d'impact carbone. - Nombre de procédure avec une évolution par rapport au précédent marché
Promouvoir l'alimentation durable et de qualité 	Prospection / Sourcing des produits éligibles à la loi EGalim (voir annexe 1)	- En constante amélioration, afin de permettre aux établissements de se conformer aux obligations de produits éligibles EGalim proposés : - Marchés épicerie/boissons (produits EGalim demandés) : 1% en 2019 à 6% en 2022 et 11% en 2025 - Marchés surgelés/frais (produits EGalim demandés) : 1% en 2019 à 7%% en 2021 et 11% en 2024	Pourcentage de produits référencés éligibles à la loi EGalim
Valorisation de l'économie circulaire 	Établissement d'un critère sur le réemploi des pièces et sur le pourcentage de matières recyclés/ recyclables	Critère à généraliser en fonction des marchés à partir des publications de marché de 2026 pour 20% des marchés publiés par an	Pourcentage de marché par an comportant un critère relatif au réemploi des pièces et/ et sur le pourcentage de matières recyclés/ recyclables

VOLET ENVIRONNEMENTAL



Analyse écologique des offres :

Afin de favoriser l'analyse en coût global, le GCS achats du Centre en lien avec sa feuille de route 2023-2027 s'est engagée à identifier les segments d'achats qui pourraient faire l'objet d'une analyse en coût global et/ou en coût de cycle de vie. L'analyse en coût global prend en compte le coût de production et de la maintenance pendant toute la durée du marché, allant même jusqu'à la destruction du produit. A cette date cette analyse a été appliquée pour les rails de transfert dans le cadre du marché de matériel médical. Cependant, l'opportunité d'une analyse en coût global sur les autres consultations n'ont pas donné satisfaction.

Quant à l'analyse en coût de cycle de vie, cette méthode d'analyse consistera à identifier en fonction des marchés les externalités environnementales qui pourraient être mesurables, comparables et monétisables entre l'ensemble des soumissionnaires. En effet, cette analyse du prix au regard du coût de cycle de vie permet de prendre en compte non seulement les coûts directement supportés par l'établissement (prix d'acquisition du bien, coût d'utilisation, coût de la maintenance jusqu'au prix de la destruction) mais aussi les coûts indirects ou plutôt les coûts supportés par la société. À titre d'exemple, l'évaluation des externalités environnementales supportées par la société consistera à mesurer la pollution engendrée lors de la fabrication et du transport du produit. Cette externalité devra ensuite être traduite en valeur monétaire. L'objectif ici sera ensuite d'appliquer ces deux méthodes d'analyse sur 20% des marchés en 2026-2027.

Pour les marchés de médicaments, le GCS appliquera la nouvelle méthodologie interministérielle d'analyse qui permet de prendre en compte l'impact carbone engendré par un médicament lors de sa production ou de son transport. Il s'agira concrètement ici de mesurer la masse de dioxyde de carbone émis par UCD résultant de sa production ou de son transport d'ici 2026-2027 pour 100% des marchés de médicaments appartenant à des catégories prédéfinies ultérieurement.

Par suite, le GCS Achats du Centre s'engage à s'inscrire dans une démarche d'augmentation continue de la pondération du critère de développement durable sur le volet environnemental dans l'ensemble de ses marchés. Cette pondération s'élève actuellement à 5%, pour un objectif d'ici 2025 d'une pondération à environ 10% pour 80% de ses marchés. L'augmentation de la pondération s'accompagnera d'une réflexion autour de l'opportunité de cibler selon les marchés une ou deux questions importantes et stratégiques dans la notation.

Le ciblage d'un point spécifique du volet environnemental s'effectuera en lieu et place d'une notation sur l'ensemble de la fiche développement durable mis en place en 2022 par le GCS.

VOLET ENVIRONNEMENTAL



Analyse écologique des offres :

Afin de réduire le bilan carbone de ses marchés, le GCS va mettre en place pour 2025 un critère d'évaluation de l'impact carbone des produits. Celui-ci permettra de mesurer les externalités environnementales, notamment les émissions de CO² engendrées par le déplacement entre le lieu de stockage du fournisseur et les lieux de réception des établissements adhérents du GCS.

Ce calcul de l'impact carbone des produits sera envisagé dans la mesure du possible dès la fabrication du produit, à l'utilisation, jusqu'à la destruction du produit.

Cette réflexion est étudiée pour le marché de maintenance technique en valorisant les offres qui ont un impact carbone moindre dans le cadre de la maintenance préventive des équipements des adhérents. Le calcul prendra en compte l'émission de dioxyde de carbone des véhicules et l'optimisation des tournées de maintenance. Concernant les autres marchés en particulier le marché des médicaments, des groupes de travail ont été créés afin de mettre en place des outils de mesure de l'impact CO² lors du processus de production d'un médicament pour une intégration de ces outils en 2026 dans la mesure du possible.

De plus, le GCS a mis en place en 2022 un questionnaire développement durable qui permet de valoriser les offres proposant l'utilisation de véhicules à faible émission CO² dans le cadre de l'exécution du marché et/ou du suivi commercial. Par suite, nous avons mis en place pour le second trimestre 2024 une différenciation entre véhicule utilisé pour l'exécution des prestations (livraison, maintenance, etc) et les véhicules utilisés pour le suivi commercial. En effet, cela permet de valoriser les offres qui proposent ce type de véhicule autant pour l'exécution des prestations que pour les véhicules utilisés pour le suivi commercial, en raison que peu de véhicules à faible émission CO² sont utilisés pour les livraisons à l'heure actuelle.

Enfin, nous avons organisé un séminaire logistique pour l'année 2025 afin d'inciter et d'échanger sur de bonnes pratiques concernant l'optimisation logistique auprès de nos différents adhérents, des organismes et des fournisseurs. A titre d'exemple, le regroupement de commandes, l'optimisation des tournées de livraison, les remises lors d'une commande d'une palette entière etc...

VOLET ENVIRONNEMENTAL



Promouvoir l'alimentation durable et de qualité :

Sur l'ensemble de l'offre alimentaire proposée par le GCS Achats du Centre, un travail préliminaire est réalisé avec le COmité de PIlotage (COPIL), le "Sourcing". Celui-ci permet dans un premier temps de cibler les produits les plus consommés par l'ensemble des adhérents du GCS et ainsi d'offrir si cela est possible, une alternative éligible à la loi EGalim.

De plus, le groupement incite l'ensemble des fournisseurs et distributeurs répondant à nos appel d'offres à élargir leur gamme éligible à la loi EGalim nonobstant les prescriptions obligatoires à cet égard. A titre d'exemple, nous exigeons dans nos cahiers des charges des produits BIO, label rouge, ou MSC (Marine Stewardship Council) mais le GCS encourage ces sociétés à répondre avec le label HVE (Haute Valeur Environnementale) sans que cela soit exigé dans les Documents de Consultation des Entreprises (DCE).

L'ensemble de cette démarche entrepris a pour objectif de permettre aux établissements de respecter leurs obligations de garantir au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique (cf. article 24 de la loi du 30 octobre 2018 dite loi EGalim).



Valorisation de l'économie circulaire :

Dans le cadre des marchés de maintenance, le GCS Achats du Centre intègre un critère de valorisation des offres sur l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire. Permettant ainsi à l'ensemble des adhérents de bénéficier de prix plus avantageux dans le cas où un remplacement de pièce doit intervenir. Cette mesure va de paire avec le volet écologique que le GCS Achats du Centre s'est engagé à promouvoir (voir annexe 3). Actuellement, trois procédures en cours avec 12 titulaires sur 22 qui proposent l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire. Ce critère est à généraliser en fonction des marchés à compter de 2026 pour 5% des marchés.

Cette action s'intègre dans un objectif de valorisation des produits issus de l'économie circulaire par l'identification des produits issus de matériaux recyclés et/ou recyclables. A ce titre, une ou plusieurs questions spécifiques seront intégrées dans le questionnaire DD sur le volet environnemental lorsque le marché est propice à cette démarche. Dans le cadre des marchés de DM, à titre d'exemple, il pourra être demandé aux candidats d'indiquer dans le questionnaire le pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication d'un masque chirurgical, d'un masque FFP2/ FFP3, d'une blouse, d'un tablier, ou encore d'une charlotte. Il sera aussi demandé à ces derniers de renseigner le pourcentage de matières recyclables du produit après utilisation des DM cités infra. Par conséquent, l'identification sera suivi de la valorisation dans un questionnaire des offres qui utilisent des matières plus durables. L'application d'un critère de notation relatif aux produits issus de l'économie circulaire devra être mise en place à compter de l'année 2025 pour 20% des marchés publiés par an.

VOLET ÉCONOMIQUE



PROMOTION DES ACHATS SOVERAINS ET TERRITORIAUX

Favoriser l'accès des TPE/PME par le biais du sourcing et par un allotissement adapté à ces derniers afin de promouvoir les opérateurs économique du tissu local tout en préservant les intérêts des adhérents de faible capacité. Il s'agira également d'identifier les opportunités d'achats souverains.



DÉVELOPPER LA LOCATION ET LES PRODUITS D'OCCASION

Rendre plus attractif l'Espace troc mis en place par le GCS Achats du Centre.



PILOTAGE REGIONAL DES RUPTURES DE STOCKS ET DÉVELOPPEMENT DU SAD DANS LES MARCHÉS DE MÉDICAMENTS

Améliorer la gestion des ruptures en lançant un marché en Système d'Acquisition Dynamique prévu pour la relance du marché médicaments en 2026.

GRANDS AXES	MESURES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Promotion des achats souverains et territoriaux 	- Réalisation de sourcing auprès des TPE et PME. Cela permet d’avoir un allotissement adapté et de promouvoir les opérateurs économiques du tissu local tout en préservant l'intérêt des adhérents de petites tailles - Politique d’achat avec un objectif de souveraineté lorsque cela est possible, en lien avec l’article L.2112-4 du CCP	- Objectif en cours et à approfondir - Pour les nouveaux marchés à compter du 1er juin 2025 : 100% des produits éligibles à une procédure d’achat souverain (cf. instructions DGOS)	- Pourcentage de TPE/PME titulaire des marchés - Part des marchés ayant intégré l’article L. 2112-4 du CCP
Développer la location et les produits d'occasion 	- Amélioration de la communication et accessibilité sur l'Espace troc - Intégrer la location en fonction des marchés propices à cette démarche	- Amélioration et réflexion sur l’accès de l’espace Troc via le site internet du GCS ou création d’un site pour fin 2025 - Actuellement 2 lots en location avec le marché matelas anti-escarre. Objectif 5% des marchés devront comporté des lots de location en 2028	- Nombre de proposition par an sur l’espace Troc - Pourcentage de marché comportant au moins un lot de location
Pilotage régional des ruptures de stocks et développement du SAD dans les marchés de médicaments 	- Mise en place d'une plateforme dédiée aux ruptures - Amélioration des connaissances pratico-juridique du SAD pour un lancement d'un marché en SAD	- Objectif atteint au 3ème trimestre 2023 avec Hospistock - Objectif 2026 pour la relance du marché médicaments	- Hospistock mis en place - Nombre de médicaments inclus dans le SAD

VOLET ÉCONOMIQUE



Recensement TPE/PME marchés hôteliers :

Depuis plusieurs années, le GCS Achats du Centre réalise des “Sourcing” avant chaque lancement de consultation auprès de TPE/PME afin d’ouvrir les marchés et d’avoir un allotissement adapté à ces derniers. L’allotissement résultant de ces “sourcing” prend en compte les diverses contraintes des adhérents en capacité de commande, eu égard aux petits établissements pouvant être désavantagés compte tenu des minimums de commandes et/ou minimum pour franco de port proposés par les fournisseurs retenus. Par le biais de cette méthodologie, le GCS Achats du Centre recense à ce jour plusieurs sociétés attributaires implantées dans la région Centre Val de Loire. Dans ce sens, cet objectif permet de rappeler l’engagement du GCS dans la promotion du tissu local en tant que central d’achat régional.

En complément, le Code de la Commande Publique (CCP) permet aux acheteurs publics de s’intégrer pleinement dans une logique durable en favorisant les achats souverains. Ces procédures permettent notamment de prendre en compte des considérations environnementales, sociales ou d’assurer la sécurité des informations et des approvisionnements (article L. 2112-4 du CCP). Cet outil permet de limiter les candidatures en imposant que certains produits soient conçus et assemblés dans un état membre de l’Union Européenne.

De ce fait, cet article peut également rendre certains marchés plus accessibles aux TPE/PME françaises, avec des quantités adaptées à une échelle régionale (ce SPASER émanant d’une association d’opérateurs d’achat régionaux). Enfin, cette démarche peut contribuer à maximiser les chances de contractualiser avec des sociétés “locales” en limitant l’accès aux sociétés fabriquant leurs produits hors de l’UE, dont les politiques tarifaires sont souvent désavantageuses pour les entreprises européennes et françaises.

VOLET ÉCONOMIQUE

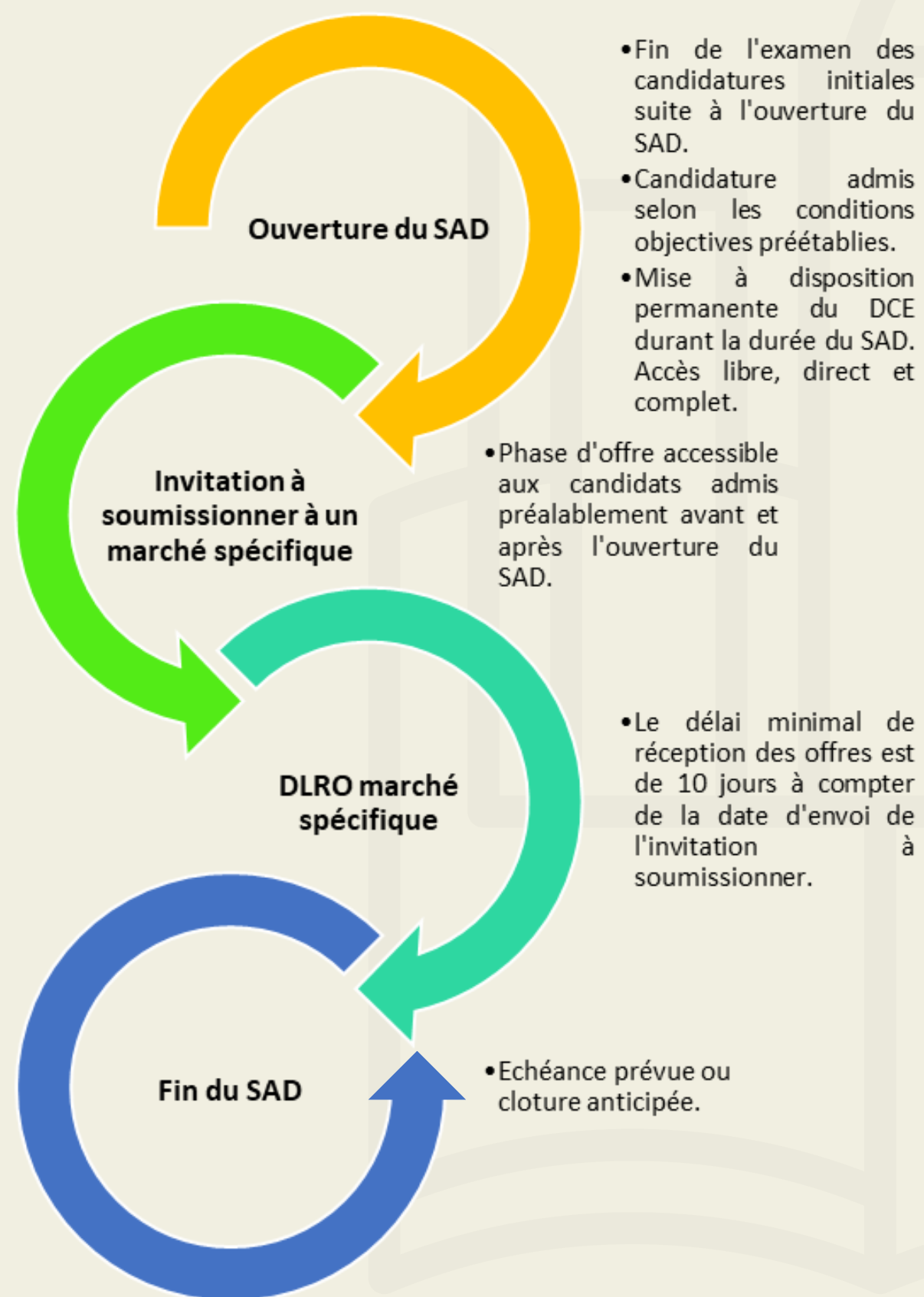


Développer la location et les produits d'occasion :

A compter de 2023, le GCS Achats du Centre a mis à disposition la possibilité d'échanger des produits d'occasion en tout genre entre l'ensemble des établissements adhérents. Les échanges ont lieu sur la plateforme ResoPro (GED) du GCS Achats du Centre, dans l'onglet "Espace Troc". D'ici à la fin de l'année 2025, le souhait est d'améliorer la communication et l'accessibilité de cet espace via le site du GCS Achats du Centre, ainsi que de favoriser au maximum ces échanges afin de promouvoir l'utilisation des produits de seconde main.

Actuellement, deux lots de location sont présents dans le marché des matelas anti-escarre ainsi qu'un lot pour les dispositifs médicaux. Malgré le peu de lots de location dans les marchés, cette question intervient avant chaque début de marché de fournitures pour éviter certains investissements et coûts liés à la maintenance. Ici, l'identification des marchés propices à cette démarche devra être effectuée pour l'année 2026, avec pour objectif une mise en place de cette location pour 5% des marchés du groupement en 2028.

VOLET ÉCONOMIQUE



Pilotage régional des ruptures de stocks et développement du SAD dans les marchés de médicaments :

Fin 2023, le GCS Achats du Centre fait bénéficier à ses adhérents l'accès à la plateforme Hospistock permettant une gestion plus performante et adaptée des ruptures de stocks médicaments.

Dans l'optique d'un meilleur pilotage des ruptures médicaments, le groupement souhaite étudier et mettre en place une mise en concurrence sous forme de Système d'Acquisition Dynamique (SAD).

En effet le SAD a pour avantages :

- Souplesse juridique par rapport aux accords-cadres avec une absence de base contractuelle qui n'intervient qu'au moment du marché spécifique
- Possibilité de faire évoluer le besoin et prise en compte de la réalité du marché. L'offre technique et financière est nouvelle pour chaque marché spécifique.
- Mise en concurrence en continu par le référencement de nouveaux candidats durant la durée du SAD

De plus, le groupement s'engage à vérifier les quantifications de ses adhérents afin de ne plus accepter sur les marchés des quantifications à hauteur de 1 unité. Cette démarche permettra sans aucun doute des meilleures offres résultant d'une quantification se rapprochant au plus de la réalité. Enfin, cette quantification plus réaliste permettra également une meilleure gestion des stocks pour les fournisseurs.

VOLET SOCIAL



INTÉGRATION DE CONSIDÉRATION SOCIALE

Elaboration d'un questionnaire social d'ici 2024 et intégration d'une clause sociale dans nos marchés et/ou l'application d'un critère d'attribution prévue pour 2026.



MESURES EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE

Favoriser l'accès des populations éloignées de l'emploi en sollicitant un facilitateur social et en intégrant une clause d'insertion sociale dans les marchés et/ou l'application d'un critère d'attribution prévue pour 2026.

GRANDS AXES	MESURES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Intégration de considération sociale 	- Elaboration d'un questionnaire social pour tous les marchés - Intégration d'une clause sociale et de considérations sociales relatives au respect des droits de l'Homme sur les diverses chaînes d'approvisionnement - Exclusion des candidatures qui ne respectent pas les obligations légales en matière d'édiction d'un plan de vigilance prévue à l'article L.225-102-4 du code de commerce	- Elaboration et intégration dans 100% des marchés au premier trimestre 2024 - Intégration d'une clause sociale ou d'un critère d'attribution dans 100% des marchés pour fin 2025 - Intégration de cette interdiction de soumissionner facultative dans 100% des appels d'offres d'ici 2025	- Pourcentage de procédure comportant un questionnaire social - Pourcentage de marché comportant une clause sociale dans les marchés et/ou critères d'attribution - Pourcentage de procédure comportant l'interdiction de soumissionner en cas d'absence de plan de vigilance
Mesure en faveur de l'insertion sociale 	Sollicitation d'un facilitateur social et intégration d'une clause d'insertion sociale dans les marchés et/ou critère	Première approche fin 2026 auprès d'un facilitateur social et Intégration d'une clause d'insertion sociale et/ ou critère dans 100% des marchés à compter de 2025	Nombre d'heures d'insertion par marché et par an, ainsi que le pourcentage de procédure qui ont une clause d'insertion sociale et / ou critère

VOLET SOCIAL



Intégration de considération sociale :

Depuis 2024, le GCS a intégré dans l'ensemble de ses marchés une fiche sociale. Cette fiche sociale sera, dans un premier temps, analysée mais non valorisée, afin d'identifier pendant un an les performances sociales des fournisseurs sur l'ensemble des segments d'achats du GCS Achats du Centre. Dans un second temps, le GCS Achats du Centre ciblera les critères les plus stratégiques à mettre en avant dans la notation pour les marchés d'ici 2025. (voir annexe 4). Cet objectif est guidé par l'obligation légale issue de la loi Climat et Résilience. En effet cela permettra de valoriser les offres socialement performantes proposées par les soumissionnaires en vue la mise en œuvre en 2026 d'un critère en lien avec cette fiche pour 30% des marchés.

Ce questionnaire est axé sur l'insertion du public éloigné de l'emploi, de la Qualité de Vie au Travail (QVT), des inégalités femmes/hommes, des normes et labels engagés socialement et sur la prévention du harcèlement et de la discrimination au travail. La difficulté de l'élaboration d'une telle fiche est l'application d'un critère, sans oublier l'obligation de rester en lien avec le marché et l'exécution de celui-ci. De plus, les données doivent être comparables entre les candidats. A titre d'exemple, des questions relatives à la QVT ou l'égalité femme-homme restent difficiles à mettre en place ou du moins à valoriser lorsque des candidats du type TPE/PME souhaitent soumissionner (risque de discrimination).

Afin de rappeler les conventions internationales, le GCS intègre dans 100% des marchés une clause sociale relative au respect des Droits de l'Homme sur les diverses chaînes d'approvisionnement. Une telle intégration, qui peut être considérée comme symbolique, permettra néanmoins de rappeler aux soumissionnaires leurs obligations en matière sociale et de droits humains à l'égard de leurs sous-traitants exerçant leurs activités à l'étranger. Ces leviers d'action permettront également une meilleure transparence et de développer un devoir de vigilance auprès des titulaires. En effet, il pourra être exigé de répondre à un mémoire social ou à un questionnaire de traçabilité en matière de respect des Droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement. Enfin, il pourra être demandé au titulaire de s'engager à informer l'acheteur sur les démarches sociales passées et futures de sa société et de ses partenaires (sous-traitants, fournisseurs, etc) les conventions internationales.

Pour finir, d'ici 2025 l'ensemble des appels d'offres devra prévoir la possibilité d'exclure les candidatures qui ne respectent pas les obligations légales en matière d'édition d'un plan de vigilance prévue à l'article L.225-102-4 du Code de Commerce. Cette possibilité d'exclusion, qui est facultative depuis la loi Climat et Résilience, permettra de sanctionner les sociétés qui ne s'y seraient pas conformées (cf. obligation introduite par la Loi du 27 mars 2017 et modifiée par la Loi du 22 août 2021). Cette obligation s'applique aux entreprises selon le nombre d'employés et du type de structure. Ce plan de vigilance a pour but *"d'identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation"* (Article L225-102-4 du Code de l'environnement).

VOLET SOCIAL



Mesure en faveur de l'insertion sociale :

Aujourd'hui, la principale difficulté en tant qu'acheteur est d'identifier la capacité de réponse des différentes entreprises selon leurs corps de métier et donc de ne pas restreindre la concurrence. De ce fait, le GCS Achats du Centre a pour ambition de se rapprocher d'un facilitateur social d'ici 2026 afin d'intégrer des nouveaux critères et clauses adaptées à chaque secteur d'achat.

En outre, par la sollicitation d'un facilitateur ainsi que la réalisation d'un "sourcing", le GCS souhaite identifier les segments d'achats dans lesquels les Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) opèrent afin de pouvoir soit allouer de façon à ne pas les exclure d'un appel d'offres soit d'effectuer des marchés réservés à ces ESAT et donc de se rapprocher au plus de cette démarche inclusive.

Dans le même sens, il sera valorisé ou exigé un pourcentage d'heures réalisées en lien avec l'objet ou l'exécution du marché permettant l'insertion du public éloigné de l'emploi (volume d'horaire d'insertion) selon les segments d'achats médicament et dispositifs médicaux.

L'intégration d'une clause d'insertion sociale permettra d'exiger du titulaire du marché public de réserver des heures minimales à des personnes éloignées de l'emploi ou en insertion. Le titulaire pourra respecter ses obligations via sa sous-traitance ou co-traitance, via une mise à disposition de personnel par une structure spécialisée ou encore par ses embauches directes.

Il sera possible aussi, selon les segments, de valoriser les candidats proposant dans leur offre le volume d'heures d'insertion le plus élevé, afin de ne pas restreindre excessivement la concurrence selon les produits considérés.

VOLET TRANSVERSAL



PERFORMANCE ACHATS DURABLES

Création d'un indice de la performance économique, sociale et environnementale des achats d'ici 2026.



ENRICHISSEMENT DU RÉSEAU ET DES CONNAISSANCES RSE

Participation à des webinaires, séminaires et à la veille RSE ainsi que la création d'un réseau via des rencontres entre fournisseurs, acheteurs et coordonnateurs.



DIALOGUE ENTRE LE GCS, LES ORGANISMES, LES ADHERENTS ET LES FOURNISSEURS

Organisation de séminaires de développement durable et logistique d'ici 2025 pour inciter et promouvoir les bonnes pratiques auprès des adhérents.

GRANDS AXES	MESURES	OBJECTIFS	INDICATEURS
Performance d'achats 	- Création d'un indice sur la performance économique, sociale et environnementale - Intégration d'un plan de progrès dans nos marchés - Lutte contre le gaspillage alimentaire	- Objectif 2026 - Intégrer d'ici 2026 un plan de progrès dans nos cahiers des charges dans 70% des procédures - Objectif atteint et à approfondir suite à notre séminaire organisé avec EQOSPHERE	- Effectivité de la création d'un indice sur la performance globale en 2026 - Nombre de procédure avec un plan de progrès - Nombre de participant au séminaire
Enrichissement du réseau et des connaissances RSE 	- Veille juridique / RSE et participation à des Webinaires de formation - Adhérer ou faire appel à des associations, organismes de promotion des pratiques d'achats responsables - Rencontres fournisseurs, acheteurs et coordonnateurs	- Objectif atteint : veille juridique régulière et participation mensuelle à plusieurs webinaires - ANOpAR pour 2024-2025 - Objectif 2024-2025 en lien avec la création d'un réseau d'acheteurs et de juristes	- Nombre de participation à un webinaire par an - Participation aux réunions ANOpAR - Effectivité de la création du réseau et nombre de rencontres
Mise en place d'un dialogue entre le GCS, les organismes, les adhérents et les fournisseurs 	Promotion du développement durable et de la logistique	Organisation d'une table ronde pour 2025, associant organismes, établissements et fournisseurs	Nombre de participant au séminaire dans le cadre de la promotion du développement durable

VOLET TRANSVERSAL



Performance d'achats durables :

Le GCS Achats du Centre va entreprendre la création d'un indice de performance de ses achats, afin de s'auto-évaluer et de promouvoir auprès de ses adhérents les mesures RSE mis en place dans chacun des marchés. L'auto-évaluation lui permettra d'analyser les marchés et d'identifier les marges de progression.

Concernant la promotion de cet indice à ses adhérents, le GCS Achats du Centre élaborera une fiche d'identité RSE par marché comprenant les critères, indices et clauses présents dans la procédure de manière schématique. Par ailleurs, afin d'identifier les risques RSE par segment d'achat, le GCS systématise depuis le second trimestre 2024 l'utilisation d'une matrice RSE du RESAH afin d'identifier les différents risques RSE et de cibler les risques stratégiques.

De plus, le GCS va intégrer dans 70% de ses marchés une clause relative à un plan de progrès. Ce plan aura des objectifs mesurables et/ou quantifiables selon les produits/prestations proposés sur le marché. Par exemple, selon les segments d'achat, les titulaires au marché pourront proposer des produits avec une meilleure performance environnementale. Le plan de progrès peut amener à des discussions autour des remises logistiques consenties par les fournisseurs afin d'inciter les établissements à la rationalisation des commandes. En effet, une telle pratique permet de réduire les coûts logistiques à la fois pour le fournisseur mais aussi pour l'adhérent via ces remises (cf. annexe 5). Ces plans seront accompagnés nécessairement d'un calendrier prévisionnel des actions entreprises par le titulaire ou par le GCS Achats du Centre.

Pour faire suite à la performance des achats durables, le GCS Achats du Centre s'est engagé à accélérer la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets dans les établissements sanitaires et médico-sociaux publics en région Centre Val de Loire. Un marché fût lancé en 2018 attribué à Eqosphere ayant intitulé "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic relatif au gaspillage alimentaire, préconisations et accompagnement". En 2024, en collaboration avec Eqosphere, le GCS a organisé un séminaire avec une soixantaine de participants et une vingtaine d'intervenants. Ce séminaire avait pour but de présenter les objectifs et les résultats de ce marché. Les objectifs du marché étaient de :

- Aider les établissements à repérer les causes du gaspillage alimentaire et proposer des solutions propices à la guérison des patients et au bien être du personnel
- Permettre des économies au niveau des denrées ainsi que leur assemblage, leur distribution, leur enlèvement, etc
- Améliorer l'image des établissements de santé et médico sociaux comme acteurs respectueux des personnes et de leur environnement

VOLET TRANSVERSAL

Et enfin les résultats du marché sont les suivants :

- En moyenne l'évolution du gaspillage des restes assiettes et plats de service ont diminués d'environ 45 à 75% selon les différents types d'établissements concernés (Centre Hospitalier, Centre Hospitaliers Spécialisé, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou encore Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Différentes actions telles que le fait d'adapter au mieux les quantités produites selon l'appétit des résidents, diminuer la taille des contenants des entrées, le renouvellement et équilibre des menus etc.

Pour conclure sur la performance globale du groupement, un marché de prestations de collecte, traitement et valorisation des déchets en complément de l'engagement déjà établi sur le gaspillage alimentaire. Cette procédure est divisée en plusieurs prestations notamment de la valorisation des biodéchets, mégots de cigarettes, films radio, archives médicales ou encore les DRCT (Déchets à Risques Chimiques et Toxiques).

Mise en place d'un dialogue entre le GCS, les organismes, les adhérents et les fournisseurs :



D'ici 2025, afin d'enclencher un dialogue entre le GCS, les adhérents, les fournisseurs ainsi que les organismes, le GCS organise un séminaire qui aura pour thème le développement durable ainsi que la logistique au sein des établissements de santé.

Ces échanges permettront de mettre en lumière les difficultés du GCS et de ses adhérents sur les thématiques abordées et de communiquer sur les solutions trouvées par chacune des différentes parties. Et par conséquent, de diffuser ces bonnes pratiques aux établissements de santé de la région Centre.

VOLET TRANSVERSAL



Enrichissement du réseau et des connaissances RSE :

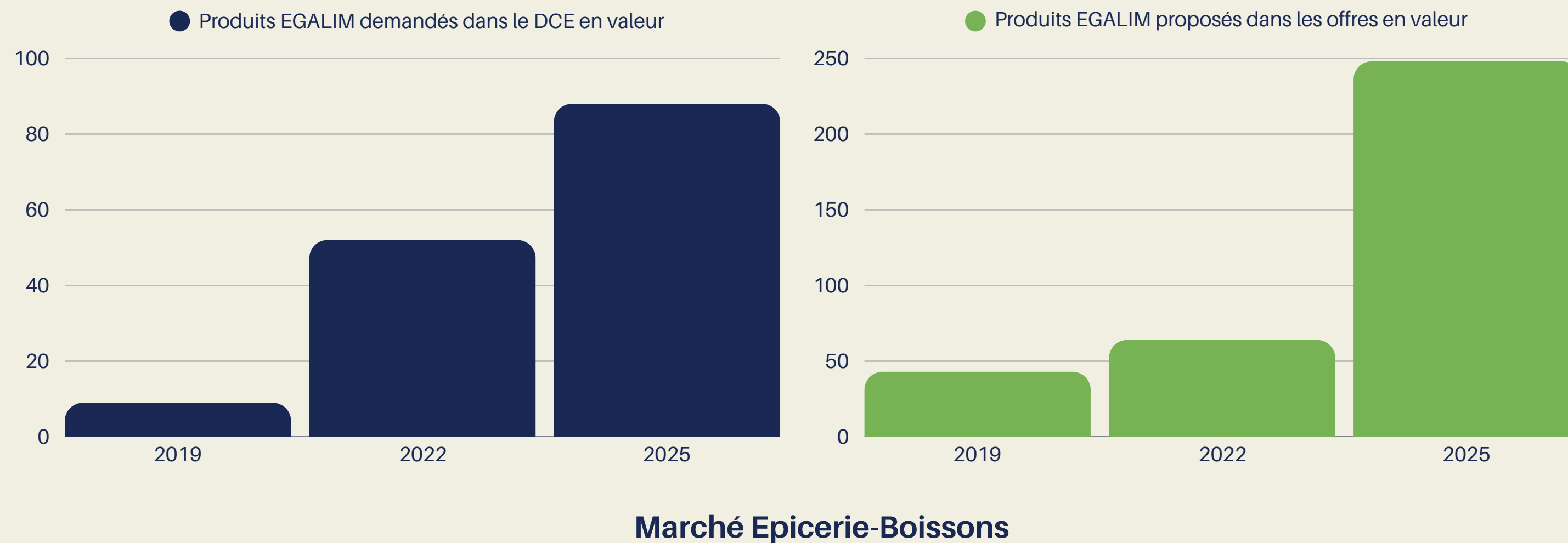
Depuis déjà plusieurs années, les membres du GCS Achats du Centre participent de manière hebdomadaire à des webinaires d'information et de formation. Les thématiques abordées sont en général liées à de l'actualité juridique et à la formation sur le développement de la RSE dans les marchés publics dans l'intention de se conformer aux différentes obligations et de perfectionner les connaissances. En outre, le GCS Achats du Centre souhaite partager de manière plus fréquente des webinaires sur les périmètres achats pourvus et non pourvus par le GCS. Une veille juridique est également réalisée quotidiennement dans le but d'identifier les marges de manœuvre sur l'intégration de clauses et de critères en lien avec la RSE dans les marchés publics hospitaliers.

Le GCS étudie travail avec l'Association Nationale des Opérateurs d'Achats Régionaux (ANOpAR), qui a pour intention la promotion des achats hospitaliers à l'échelle régionale notamment par le partage de bonnes pratiques et les retours d'expériences. De plus, le GCS a toujours pour objectif de faire appel à un facilitateur social comme précisé dans notre volet précédent.

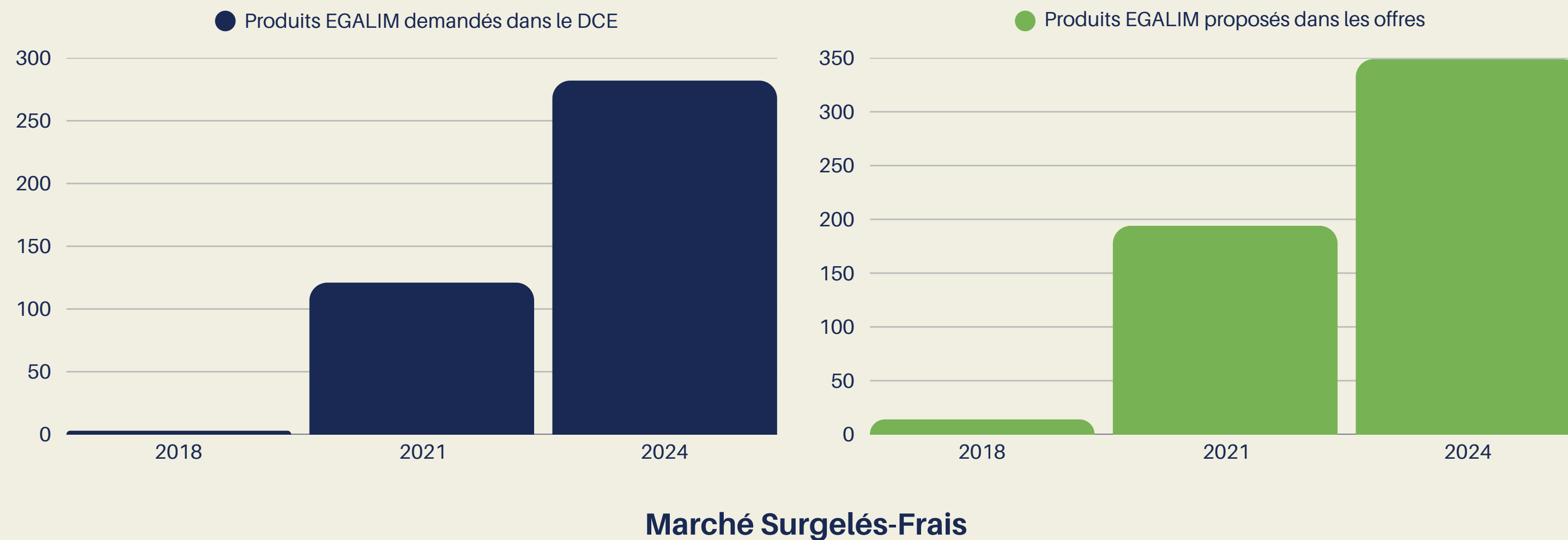
Enfin, en lien avec l'adhésion à l'ANOpAR, cette association a pour projet la mise en place d'un réseau des acheteurs et juristes des groupements d'achats régionaux et territoriaux et d'y intégrer les acheteurs du GCS. Ce réseau permettra d'échanger sur les pratiques, les procédures et techniques d'achats, les organisations et les difficultés que le GCS pourrait rencontrer au détour des consultations et des marchés.

De manière complémentaire et en lien avec ce projet, les acheteurs du GCS souhaitent organiser des discussions dans le cadre du développement des pratiques RSE avec les différents acheteurs, coordonnateurs et fournisseurs.

Part des produits éligibles EGALIM



Part des produits éligibles EGALIM



Statistiques critères environnementaux

Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaire	Fournisseurs ayant au moins un véhicule à faible émission de CO ² (exécution et/ou suivi commercial)	Pourcentage
DM2-8	5	3	60 %
DM3-5	5	2	40 %
DM4-1	26	17	65 %
DM4-2	2	0	0%
MAM-1	12	11	92 %
MAM-2	3	3	100 %
BUR	4	4	100 %
REE	7	6	86 %
PED	15	9	60 %
ALI	12	8	67 %
Moyenne			

Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaire	Fournisseurs ayant un logiciel d'optimisation des tournées	Pourcentage
DM2-8	5	4	80 %
DM3-5	5	2	40 %
DM4-1	26	12	46 %
DM4-2	2	2	100 %
MAM-2	3	2	67 %
BUR	4	2	50 %
REE	7	5	71 %
PED	15	10	67 %
ALI	12	12	100 %
Moyenne			

Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaires	Fournisseurs ayant mis en place des actions contre le gaspillage alimentaire	Pourcentage
ALI	12	12	100 %

Statistiques critères environnementaux

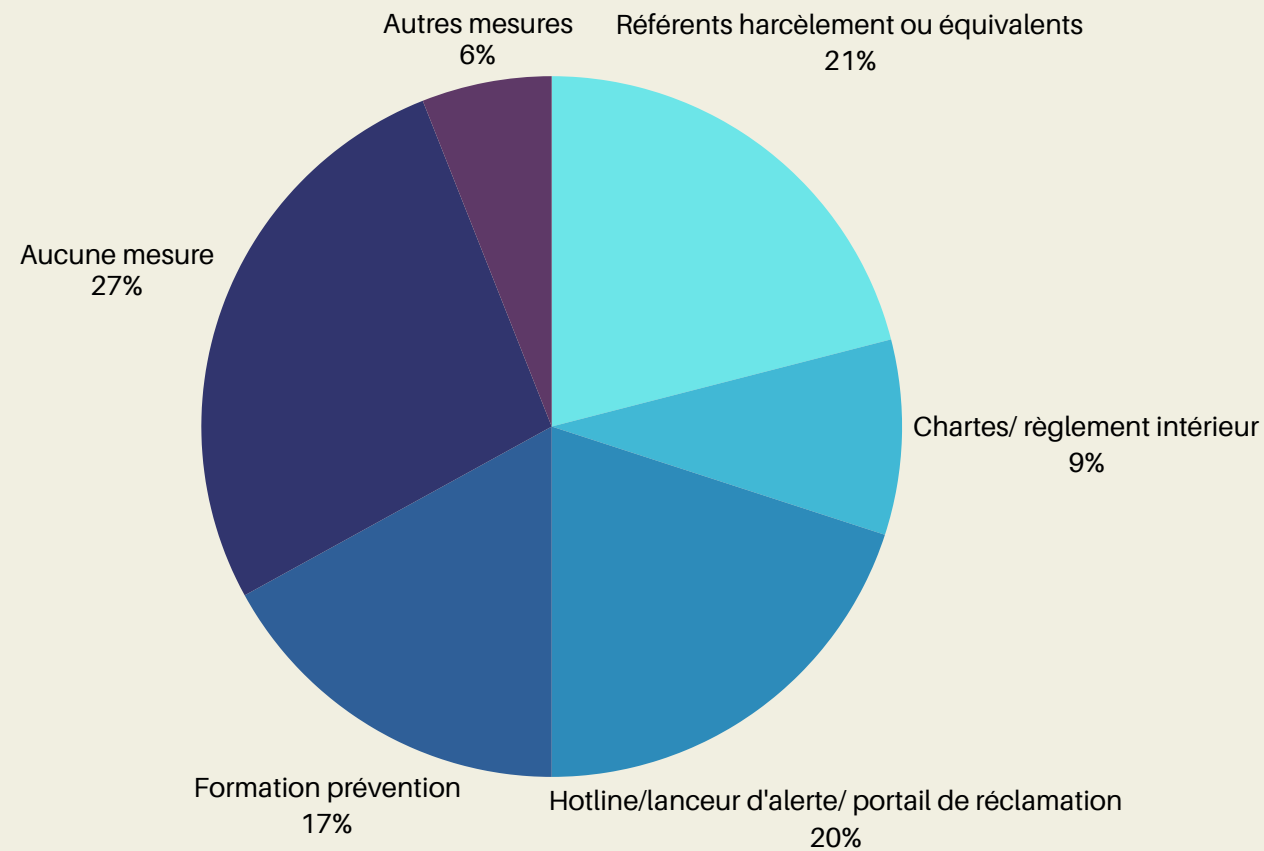
Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaires	Fournisseurs ayant une politique de réduction / optimisation des emballages	Pourcentage
DM2-8	5	5	100 %
DM3-5	5	4	80 %
DM4-1	26	23	88 %
DM4-2	2	2	100 %
MAM-1	12	12	100 %
MAM-2	3	3	100 %
BUR	4	4	100 %
REE	7	7	100 %
PED	15	14	93 %
ALI	12	12	100 %
Moyenne			

Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaires	Fournisseurs faisant une reprise des emballages	Pourcentage
DM2-8	5	1	20 %
DM3-5	5	1	20 %
DM4-1	26	7	27 %
DM4-2	2	1	50 %
MAM-2	3	2	67 %
BUR	4	4	100 %
REE	7	5	71 %
PED	15	7	47 %
ALI	12	8	67 %
Moyenne			

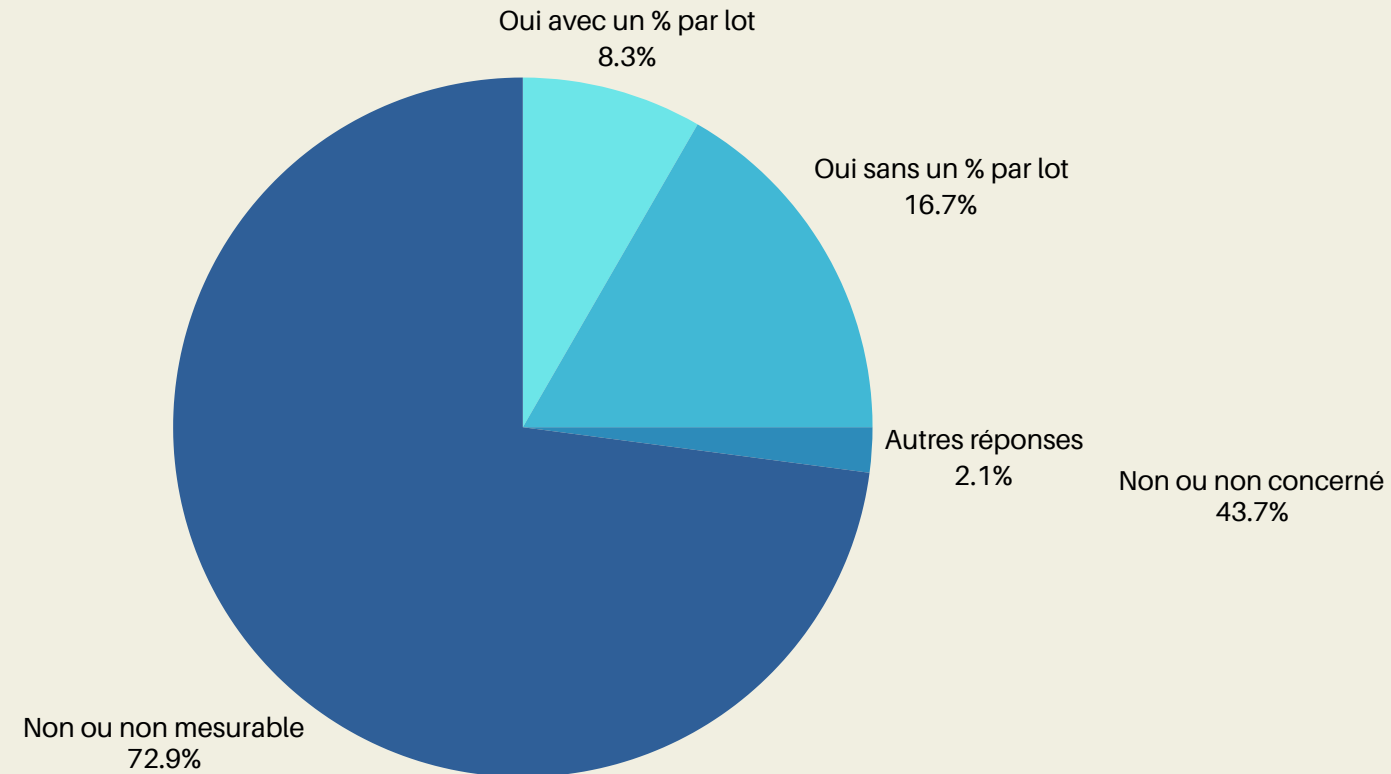
Marché comportant une fiche DD (volet environnemental)	Nombre de titulaires	Fournisseurs utilisant des pièces issues de l'économie circulaire (maintenance)	Pourcentage
MAM-1	12	7	58 %
MAM-2	3	1	33 %
REE	7	4	57 %
Moyenne			

1er résultats de la fiche sociale

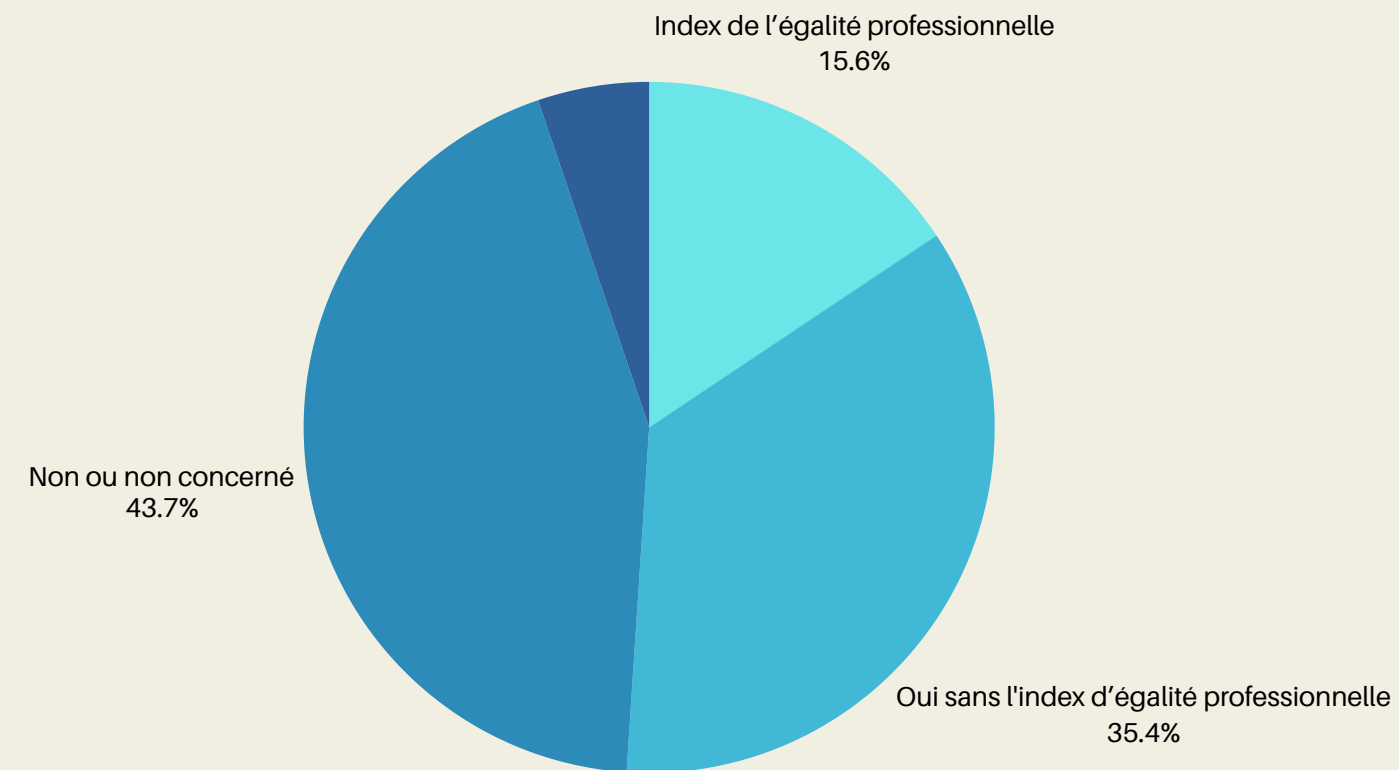
Question relative au harcèlement



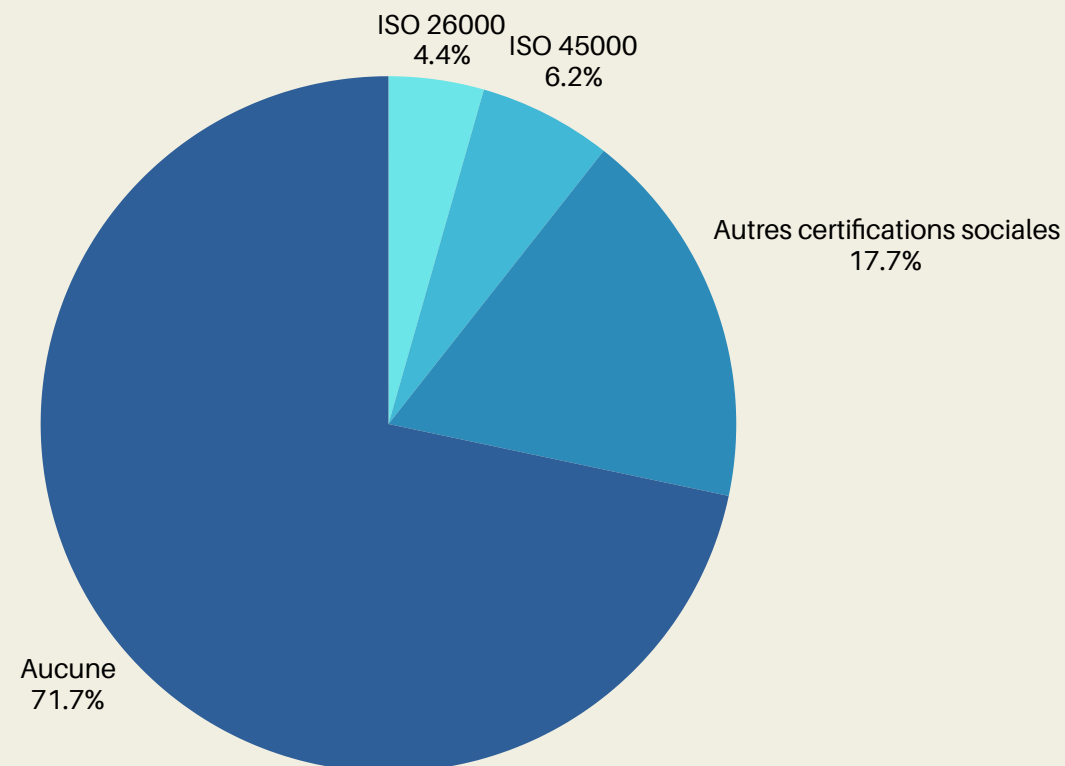
Question relative à l'insertion sociale



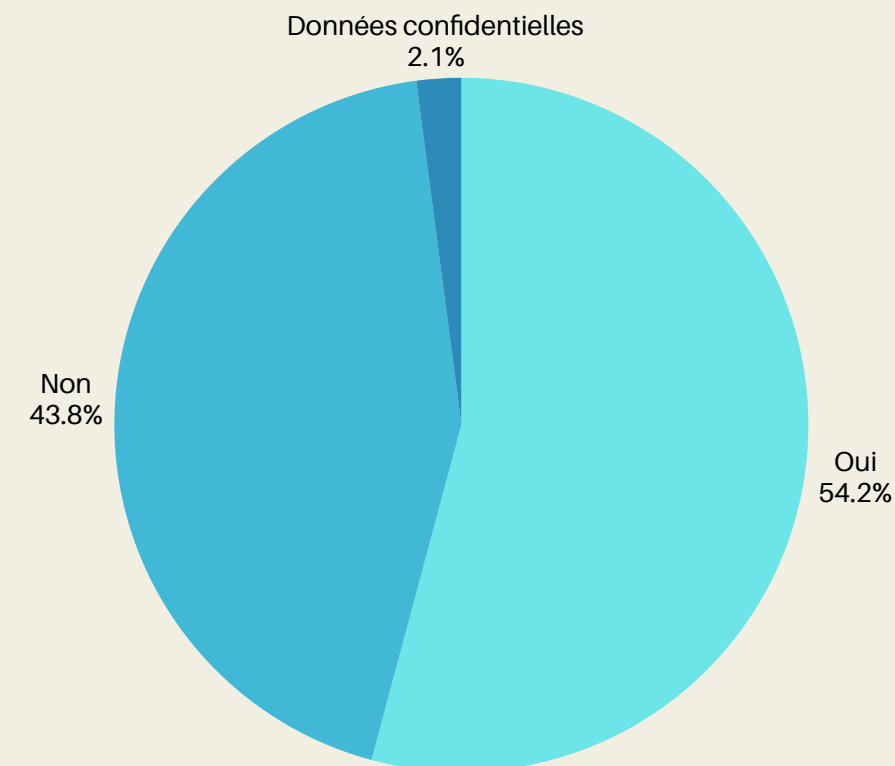
Question relative à l'égalité Femme/Homme



Question relative aux certifications



Question relative à la QVT



Performance achat des remises logistiques

Synthèse des gains Achats et Logistiques sur le marché GCS de l'incontinence.

Les gains réalisées correspondent aux remises consenties par le titulaire sur l'ensemble des facturations d'un GHT entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024 (voir annexe 5 Bis)

GHT	REMISE CONDITIONNEMENT	REMISE MONTANT CDE	TOTAL DES REMISES
Total GHT EURE ET LOIRE 28	-11 309 €	-10 914 €	-22 223 €
Total GHT INDRE 36	-16 530 €	-14 288 €	-30 817 €
Total GHT CHER 18	-17 471 €	-18 565 €	-36 036 €
Total GHT TOURAIN VAL DE LOIRE 37	-21 481 €	-22 112 €	-43 594 €
Total GHT LOIR-ET-CHER 41	-18 667 €	-26 805 €	-45 472 €
Total GHT LOIRET 45	-25 143 €	-25 082 €	-50 224 €
Total INDEPENDANTS	-25 028 €	-30 377 €	-55 404 €
TOTAL GENERAL	-135 628 €	-148 142 €	-283 770 €

Performance achat des remises logistiques

Extrait du fonctionnement des remises consenties par le titulaire selon la commande réalisée par un établissement

Remise pour atteinte d'un montant minimum de commande (Lots 1-4-6-7)								%
commande ≤ 800 euros HT								0,00%
commande ≥ 800 euros HT et < 5 000 euros HT								2,00%
commande ≥ 5 000 euros HT et ≥ 10 000 euros HT								3,50%
commande ≥ 10 000 euros HT								6,00%
commande passée en ligne								0,00%
Remise pour optimisation des délais de paiement (Lots 1-4-6-7)								%
à 20 jours								0,20%
à 30 jours								0,20%
à 40 jours								0,00%
Remise pour optimisation des livraisons (Uniquement le lot 1)								%
Remise pour livraison 1/2 palette d'articles d'une seule et même référence								4,00%
Remise pour livraison 1 palette entière avec carton (hauteur 1m80) d'articles d'une seule et même référence								4,00%
Remise pour livraison 1 palette entière sans carton (hauteur 1m80) d'articles d'une seule et même référence								4,00%
Remise pour livraison 1 palette entière avec carton (hauteur 1m80) mélange d'articles								0,00%
Remise pour livraison 1 palette entière sans carton (hauteur 1m80) mélange d'articles								0,00%
Remise pour optimisation du nombre de commandes annuelles								%
1 commande par trimestre (4 commandes annuelles)								0,00%
< 7 commandes annuelles								0,00%
≥ 7 commandes annuelles et < 12 commandes annuelles								0,00%
1 commande par mois (12 commandes annuelles)								0,00%
Autres remises - propositions libres du candidat (Lots 1-4-6-7)								%
Livraison des commandes de plusieurs établissements indépendants ou d'un GHT au sein d'un seul et même établissement défini au préalable (à la même date et 1 lieu de livraison unique)								2,00%



2025



L'ODYSSÉE DU SPASER

D'après un récit du GCS Achats du Centre